

Le Maire d'Arnage a décidé de dénoncer la convention avec la FFMJC qui a pour effet la suppression du poste de directeur de l'association Centre Jacques Brel.

Le Maire d'Arnage a demandé à l'association Centre Jacques Brel de ne pas déposer de projet social auprès de la CAF, ce qui lui permettrait pourtant d'obtenir l'agrément « centre social » et les financements permettant d'en assurer les missions.

Le Maire d'Arnage a donc décidé de retirer à l'association Centre Jacques Brel les missions inscrites dans ses statuts.

Le Maire d'Arnage justifie ses décisions après avoir fait son constat de la faiblesse de l'association, de son incapacité à mettre en œuvre son projet social, de la défaillance de l'accompagnement par la Fédération Française des M.JC à laquelle elle est affiliée et qui met à disposition la directrice.

Or, après examen du travail accompli, le Conseil d'administration réuni le 9 octobre 2009 constate que depuis 2007 une dynamique réelle a été impulsée et estime que les arguments sur lequel le Maire se repose pour justifier ses décisions sont infondés.

En conséquence, l'association Centre Jacques Brel :

1 - réaffirme sa détermination à déposer son projet social auprès de la CAF de la Sarthe et de ne pas répondre à la commande qui lui est faite par le Maire d'Arnage, dans le respect de la liberté d'association, de son objet statutaire, des valeurs qu'elle porte et de la redynamisation de l'association entrepris par la directrice, accompagnée des bénévoles, des professionnels et de la Fédération des MJC.

2 – demande au Maire d'Arnage de :

- respecter son mandat électoral et de revenir à la table des négociations.
- inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, lieu de prise de décision démocratique, l'examen du renouvellement de la convention avec la FFMJC.
- examiner le projet social qui sera déposé par l'association Centre Jacques Brel et de délibérer démocratiquement sur le soutien de la municipalité à ce projet.
- garantir de vrais moyens financiers pour une politique d'accompagnement de la jeunesse, avec un salarié qualifié et embauché en contrat à durée indéterminée tel que nous l'avons envisagé avec les services de la ville.

Je soutiens l'association Centre Jacques Brel et m'associe à ses revendications :

Nom /Prénom :

Adresse/Ville :

Courriel :

Signature

A retourner ou déposer au secrétariat accueil du Centre Jacques Brel

67 rue des Collèges 72230 ARNAGE ☎ 02 43 21 12 50 – Fax 02 43 21 44 58 - cjbarnage@orange.fr